

avril - mai
juin 2014



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°295

é d i t o

Temps présent

Dossier :

Collège dans
la tourmente p. 2-3

Bagarres locales,
lutte globale p. 4-5



Personnels

Avancées
pour les GRETA ? p. 6

Avancées
sur la hors-classe ! p. 7

Élections
professionnelles p. 8

Vie du SNES-FSU

Retraites p. 8

25 mai 2014, le Front national s'affiche triomphalement premier parti politique de France, avec la complicité des médias qui lui ont complaisamment préparé le terrain depuis des semaines, voire des mois. La force du FN est pourtant relative : 25 % des suffrages exprimés par 44 % des électeurs. Ce sont les causes de l'abstention, devenue chronique pour les scrutins européens, qui, d'abord, interrogent : simple désintérêt ? Inflation du nombre de listes (22 listes en présence chez nous) ? Rejet des institutions européennes et de leur politique ? Crise plus profonde d'un système politique qui ne voit plus les citoyens que comme des « gens qui n'ont pas compris et à qui il faut faire de la pédagogie » ? Et comment ne pas tenir compte du fait que ce sont massivement les classes populaires qui s'abstiennent, qui ne « jouent plus » à un jeu dont elles sont systématiquement les perdantes, même quand elles gagnent (référendum de 2005) ?

Les 4,7 millions de Français qui ont choisi l'extrême-droite adhèrent-ils tous aux idées de ce parti ? Ne s'agit-il pas, avant tout, d'**un vote remettant en cause les choix politiques, économiques et sociaux des précédents gouvernements et de la majorité actuelle, et leurs conséquences sur un quotidien de plus en plus difficile ?**

Encore une fois, cependant, la leçon semble ne pas être entendue, des partis que l'on dit « de gouvernement ». Ni responsables, ni coupables !

Brandir le spectre du fascisme ou de l'Allemagne de 1933 pour effrayer l'électeur FN potentiel, ça ne marche pas ou plus, surtout à l'heure où l'extrême-droite brouille les repères politiques et idéologiques en se prévalant d'un « ni droite ni gauche » dont il faut rappeler, avec le philosophe Alain, qu'il n'a jamais été utilisé par la gauche... Cela fonctionne d'autant moins que les discours les plus inacceptables du FN (sur l'immigration, l'identité nationale, l'insécurité...), qui choquaient encore il y a 20 ans, ont été depuis partiellement banalisés et dépolitisés par certains partis « respectables ».

Comment inverser la tendance du vote FN ?

Vouloir « faire de la pédagogie » à l'adresse de ceux qui ont voté FN revient à les infantiliser et à les braquer. **La vraie réponse politique à ce problème démocratique consiste d'abord à reconnaître comme légitimes des questions évacuées du débat public, et à les traiter avec le sérieux qu'elles méritent :** quelles solutions apporter à la montée du chômage, aux délocalisations des emplois notamment industriels, à la concurrence mondiale qui menace les emplois, les salaires, le droit du travail ? Que faire de l'euro ? Faut-il continuer d'accepter que des critères économiques décidés au niveau européen étranglent nos dépenses publiques et empêchent une politique en faveur de l'emploi ? A quel niveau les décisions doivent-elles être prises ? Dans quel cadre la souveraineté populaire doit-elle s'exprimer ?

C'est aussi parce que la plupart des partis politiques ne se sont pas clairement emparés de ces questions que les électeurs se sont détournés d'eux.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales de contribuer à construire un projet de société qui réponde à ces difficultés et apportent des solutions progressistes et solidaires.

Karine Boulonne

Rentrée 2014, un collège aux petits oignons...

Le collège est souvent décrit comme le « maillon faible » du système éducatif. Mais les tenants de cette thèse ont d'autres caractéristiques que la paresse intellectuelle. Leurs tribunes et leurs rapports servent aussi de rampe de lancement aux innovations rétrogrades auxquelles le collège est confronté. Nous proposons une analyse de trois d'entre elles. Derrière des attendus enrobés de discours charitables, toutes trois tournent autour de l'idiome « faire mieux avec moins », fredonné sur tous les tons jusqu'à s'incruster dans les cerveaux comme une petite musique de l'air du temps.

6^e inclusive, collège d'exclusion ?

par Jean-François Garemél

Supprimer les SEGPA en 6^{ème}, et inclure les élèves concernés en collège ordinaire, tout en les reléguant dans des groupes de niveau confiés à un Professeur des Ecoles dans certaines disciplines (français, mathématiques). L'expérimentation du rectorat, derrière un affichage égalitaire, menace en réalité la scolarité des élèves en grande difficulté, et « accessoirement » une partie de nos statuts.

Prétendant s'appuyer sur le rapport Delaubier consacré au « traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire », le rectorat de Lille tente d'imposer une expérimentation dite de « 6^{ème} inclusive » dans 4 collèges de l'Académie qui relèvent de l'éducation prioritaire : Langevin (Boulogne), Péguy (Arras), Gayant (Douai), Germinal (Raismes). Il n'est pas courant qu'un groupe de pilotage académique soit installé pour suivre une expérimentation particulièrement verticale au collège, et rédige pour l'occasion un protocole spécifique. C'est qu'en réalité les enjeux de cette expérimentation dépassent l'avenir des Segpa, et menacent à la fois le collège dans son ensemble comme lieu de réussite, et la vision exigeante du métier portée par le Snes-FSU.

LES SEGPA SOLUBLES DANS L'INCLUSION

Loin d'aborder la question des Segpa sous l'angle pédagogique, le rectorat la réduit d'emblée à un problème statistique, posant implicitement la question de leur coût : il y aurait dans l'académie trop d'élèves scolarisés en Segpa, trop de Segpa, et trop de décrocheurs au final, ce qui justifierait « la disparition, au sein du collège support, de la classe de 6^{ème} SEGPA » dans le cadre de l'expérimentation. Le Professeur des Ecoles (PE) serait maintenu, et chargé de suivre les élèves, sur le modèle des Ulis : à terme, c'est bien la dilution de la Segpa qui est engagée. Voilà tout l'intérêt de confondre le traitement de la grande difficulté scolaire et la problématique du handicap. Les deux directeurs académiques (Dasen) en charge du dispositif préconisent des alignements dans les disciplines où l'on travaillerait les « fondamentaux » (français, mathématiques). Conséquence : l'éclatement du groupe-classe pour organiser des groupes de compétences (et donc de niveau), avec pour objectif avoué de permettre l'intervention de PE polyvalents sur les disciplines du collège, sous couvert de « co-intervention ». Contrairement au dispositif « plus de maîtres que de classes » du 1^{er} degré, on confierait à l'enseignant « surnuméraire » un enseignement pour lequel il n'est ni qualifié, ni même volontaire ! Et en concurrence avec les certifiés et agrégés, monovalents.

LE CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE EN TROIS POINTS

1. Le conseil école-collège a été conçu pour annexer le collège (d'abord la 6^{ème}) à l'école primaire. Cela répond à la volonté du ministère d'imposer le socle et les compétences dans nos évaluations, de **casser l'enseignement par disciplines** en rendant possible l'intervention de professeurs des écoles au collège et de **remettre en cause notre liberté pédagogique**, notamment en tentant d'imposer des progressions communes (nommées alors « programme d'actions ») à l'intérieur du cycle CM1-CM2-6^{ème}. Cela peut **permettre aussi des suppressions de postes** : le service d'un professeur des écoles (27h00) est bien plus « rentable » que celui d'un professeur certifié.
2. Le conseil école-collège doit être mis en place à la rentrée 2014 ⁽¹⁾. Il devra se réunir au moins deux fois par an et être composé à parité de professeurs du second degré et des écoles. Ni les décrets de 50, ni le nouveau décret Peillon (applicable en 2015) n'incluent la participation au conseil école-collège dans nos obligations de service : c'est bien **sur la base du volontariat** que le conseil pédagogique « proposera » les membres qui seront « désignés » par le chef d'établissement. Aucune rémunération ni aucun frais de déplacement ne sont prévus pour participer à cette nouvelle instance.
3. Le CA peut contrer les dérives : nous ne refusons pas la concertation, le débat et les échanges pédagogiques ; il est en revanche impensable de valider des échanges de services d'enseignants entre l'école et le collège car ceux-ci entérineraient les dérives identifiées précédemment. Le CA doit donner son avis (donc émettre un vote) sur le « programme d'actions » du conseil école-collège. **C'est évidemment un moyen de rappeler la base du volontariat, notre attachement à l'enseignement disciplinaire, notre refus de l'école du socle et les risques que représentent les échanges de service en terme d'emploi.**

Philippe Lestang et Karine Van Wynendaele

BROUILLER LES CARTES ENTRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Pour le Snes-FSU, cette expérimentation vise l'inclusion sèche de la très grande difficulté scolaire sans moyens : les effectifs des divisions ne sont pas allégés ; aucune heure de concertation n'est prévue, alors même que l'on ajoute un intervenant supplémentaire, et qu'il faudrait gérer des élèves - désormais privés d'un enseignement et de programmes adaptés - sur plusieurs classes. Pour l'institution, c'est aux collègues de supporter la charge de travail induite, en démultipliant les prérogatives du conseil école-collège, censé mettre en œuvre le nouveau cycle CM1-CM2-6^{ème}. Qui peut croire qu'il suffira de rédiger des « projets pédagogiques individualisés » pour faire progresser ces élèves ? Mais pour le rectorat, peu importe : la 6^{ème} inclusive est avant tout un moyen d'orienter la « refondation » vers la casse du statut des certifiés et agrégés en pesant sur les pratiques, plutôt qu'en favorisant la diversification pédagogique, bien trop onéreuse en ces temps d'austérité.

¹ JO du 28-7-2013 et décret n°2013-683 du 24-7-2013

Une réforme ambiguë pour l'Éducation Prioritaire

par Jean-François Garemel

De nouveaux noms, une carte redessinée, la mise en place d'une pondération : l'Éducation Prioritaire connaîtrait-elle une véritable mue ? Si certains éléments de la réforme en cours constituent des points d'appui non négligeables pour les personnels, les enfants des classes populaires semblent toujours vus comme les cobayes idéaux pour toutes les expérimentations.

Le 16 janvier, c'est un Vincent Peillon sur le départ qui présentait une réforme de l'Éducation Prioritaire, version « refondation ». En difficulté sur la question des rythmes scolaires, il s'agissait d'enclencher une réforme positive en termes d'image, un plan ambitieux pour une Éducation Prioritaire sinistrée par le funeste triptyque Éclair - Socle - assouplissement de la carte scolaire. Le déroulement totalement technocratique des Assises de l'Éducation Prioritaire tenues à l'automne laissait très mal augurer des mesures retenues.

Quelques mois et un Ministre plus tard, qu'en est-il vraiment de ce plan de refondation de l'Éducation Prioritaire, précisé par une circulaire signée B. Hamon ?

Le plan entend supprimer à terme tous les labels existants en Éducation prioritaire (EP) : Exit ZEP, RRS et ECLAIR, bonjour REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire, du primaire - ou maternelle ? - au lycée). Il prévoit de distinguer deux types de situations, baptisées REP et « REP+ », mais sa mise en œuvre précipitée entraîne un déploiement programmé sur deux rentrées : 102 réseaux (actuellement Eclair) doivent préfigurer le nouveau label « REP+ » dès 2014, dont 11 pour l'académie de Lille. Il s'agit des collèges REP qui concentrent les difficultés scolaires et sociales les plus aiguës. Cette précipitation explique aussi le flou sur les critères académiques de choix des établissements... qui restent à définir ! Ce qui est acquis, c'est que le périmètre national de l'EP est préservé (1081 réseaux, dont 350 REP+), avec une liste de collèges REP et REP+ qui évoluera dès 2015, et sera revue ensuite tous les 4 ans.

ENFIN UNE DIMINUTION SANS CONDITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans la logique de la Loi du 8 juillet 2013, le plan Peillon se veut un outil de refondation pédagogique, qui entend allouer des moyens supplémentaires, moins pour améliorer les conditions d'apprentissages que pour peser sur les pratiques. C'est tout le sens de la pondération dont bénéficieront les personnels enseignants en REP+,

conformément à l'article 8 du décret statutaire qui paraîtra cet été, avec application dès septembre 2014 ⁽¹⁾. Sur le modèle des futures pondérations en lycée et BTS (entrée en vigueur en 2015), chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de 1.1 heures. Le ministère veut favoriser la stabilisation des équipes, en rendant plus attractifs les établissements au cœur du dispositif, notamment ceux qui concentrent les difficultés sociales : il s'agit d'intensifier les mesures indemnitaires et liées à la carrière (avancement, mutation) dont bénéficie l'ensemble des personnels de l'Éducation Prioritaire, dans une logique « concentrique », c'est à dire en les accentuant en REP+, via la pondération notamment (cf tableau ci-dessous).

EXIT ÉCLAIR ?

L'ambition affichée risque pourtant de buter sur un certain nombre d'obstacles.

La circulaire CLAIR de 2010 n'étant pas officiellement abrogée, nombre de chefs d'établissements dressés au « nouveau management public » exigent une contrepartie « hors-la-classe » à la pondération REP+ (réunions notamment). Si la circulaire du 4 juin est claire sur ce point (la pondération n'a pas « vocation à se traduire par une comptabilisation »), elle liste aussi longuement les pistes envisagées pour amener les collègues à « travailler autrement » dans le sens de l'« Ecole du Socle »... C'est le sens du référentiel annexé au texte, même s'il ne constitue qu'un « ensemble de préconisations ».

En outre, la mise en place d'un « comité de pilotage » par réseau (principal, IEN, IA-IPR référent, assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants avec la participation des partenaires du réseau : commune, conseil général,

délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative) minore la parole des collègues, sous-représentés, et ajoute une instance technocratique concurrente du Conseil d'Administration dans la rédaction du « projet de réseau ». Sans compter que la reconstitution d'une hiérarchie intermédiaire, dans l'esprit des préfets des études, reste une tentation très forte (l'indemnité Eclair est d'ailleurs maintenue pour un an).

Sur le fond, une réforme de l'Éducation Prioritaire peut-elle réussir sans garantir une réduction drastique des effectifs par classe ? Seul un « accompagnement continu » des élèves de 6ème est encouragé... Suffira-t-il de travailler les pratiques (co-intervention, co-enseignement, etc.), alors que rien n'est annoncé pour favoriser la mixité sociale, et que subsiste l'assouplissement de la carte scolaire de 2007 ?

Pour le Snes, l'« innovation pédagogique » ne doit pas être le paravent d'une forme d'immobilisme, voire d'un certain conservatisme social.

⁽¹⁾ Les autres articles n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2015

Collèges du Nord :

Anne Frank de Roubaix
Albert Samain de Roubaix
Lucie Aubrac de Tourcoing
Pierre Mendès-France de Tourcoing
Louise Michel de Lille
Gayant de Douai
Bayard de Denain
Vauban de Maubeuge

Collèges du Pas-de-Calais :

Paul Langevin de Boulogne sur mer
Paul Langevin de Grenay
Vauban de Calais

REP+	REP
Pondération : chaque heure d'enseignement est décomptée à hauteur de 1.1	
Indemnité de sujétion spéciale (« prime ZEP ») augmentée de 100% (de 96 à 192 euros) Maintien de l'indemnité Eclair avec modalités « ajustées » en REP+ et ECLAIR pour 2014-2015	Indemnité augmentée de 50%
Affectations sur postes spécifiques	

POUR TOUS

- 3 jours de formation obligatoire
- prise en compte de l'exercice en EP pour l'accès à la hors-classe dès 2015 (à définir)
- Promotion via un grade à accès fonctionnel. (à l'étude)
- Sauvegarde pendant 3 ans de l'indemnité de sujétion spéciale en cas de sortie de l'établissement REP

Échos des établissements

Collège de Vermelles

Contre la suppression d'un poste d'adjoint

LA FSU COHÉRENTE AUX CÔTÉS DES COLLÈGUES

La dernière quinzaine du mois de mai a été marquée par une mobilisation très forte des parents d'élèves et des personnels du collège Eluard de Vermelles, suite à l'annonce de la suppression pour la rentrée du poste de principal adjoint. Manifestations, distributions de tracts, pétition, occupation des locaux, grève : la communauté éducative a utilisé tous les moyens pour se faire entendre. Alertée par les enseignants, la section académique du SNES-FSU a apporté longuement son soutien et son aide. Le syndicat des chefs d'établissement de la FSU, le SNUPDEN-FSU, a également dénoncé cette situation dans un communiqué. Aux côtés des collègues, les syndicats de la FSU mettent en cohérence leurs actes et leur parole : au Comité Technique Académique d'octobre dernier, seuls les représentants de la FSU ont voté contre les suppressions de postes de chefs d'établissement. Tout le monde ne peut donc pas en dire autant parmi ceux qui ont feint de soutenir le combat du collège de Vermelles. De la même manière, d'autres ne peuvent faire semblant d'ignorer que leur soutien politique à la rigueur budgétaire du gouvernement conduit sur le terrain à ce genre de décisions.

A ce jour, les propositions faites sont inacceptables : cet établissement, comme tous les autres, a besoin d'une équipe au complet ! Proposer, comme l'a fait la direction académique du Pas-de-Calais, des heures supplémentaires aux enseignants pour suppléer l'absence d'adjoint, est insultant pour toutes les catégories de personnel concernées alors que la charge de travail des équipes éducatives est déjà sans cesse alourdie.

La section SNES-FSU a relayé et appuyé les demandes d'audience et le courrier envoyé au ministre par les personnels. Dans ce combat qui continue contre les suppressions de postes dans tous les services publics, le SNES et la FSU restent aux côtés des personnels de l'établissement... qui, même s'ils n'ont pas obtenu immédiatement satisfaction ont suffisamment inquiété le rectorat par leur résistance pour qu'il leur propose des ersatz de solution comme la mise en place d'un TZR à mi-temps faisant fonction de principal adjoint et d'un AED supplémentaire dès la rentrée.

Grégory Frackowiak



Dunkerquois

Coordination des luttes à l'échelle d'un bassin

ABASOURDIS MAIS PAS RÉSIGNÉS !

Outrés par les annonces de suppressions de postes dans le bassin dunkerquois (-25 pour la rentrée 2014, dont 4 pour le lycée Angellier et 4 pour le lycée du Noorderover, et au moins une par collège), nous avons d'abord amorcé des combats dans chacun de nos établissements (rejet du projet de répartition de la dotation, mobilisation avec les parents d'élèves et montée à l'inspection pour le collège Anne Frank de Grande Synthe, réunions en interne aux collèges de Cappelle La Grande, de Gravelines, de Coudekerque...). Pour alerter à nouveau sur l'ampleur des dégâts dans un bassin déjà durement touché ces dernières années par les suppressions de postes, nous avons organisé une conférence de presse, bien relayée dans les médias locaux et régionaux. Cette conférence de presse a été l'occasion de décider de l'organisation d'une journée d'action locale un jour de grève nationale, le 18 mars. Près de 200 personnes étaient présentes (profs, personnels, parents d'élèves...) à l'appel des sections SNES et CGT locales pour une marche dans Dunkerque. L'AG qui a suivi cette manifestation a refait un point sur la mobilisation dans chacun des établissements. Il a été décidé de maintenir le rapport de force dans les CA et de faire en sorte que de ce regain syndical dans le bassin naisse une nouvelle dynamique pour les prochaines luttes. Depuis cette date, l'Inspection Académique fait la sourde oreille... mais, solidaires, les personnels et les parents ont gagné la capacité à se mobiliser collectivement et à coordonner leurs luttes sur plusieurs établissements.

Laurie Rohart, Marc Grunfogel

Lycée de l'Escaut à Valenciennes

Des formations et des emplois menacés

LES COLLÈGUES ET LES ÉLUS SE MOBILISENT

Le lycée de l'Escaut à Valenciennes est en passe de perdre une formation unique en France : le BTS Peintures Encres et Adhésifs, filière porteuse de nombreux emplois.

Au-delà du BTS PEA, c'est toute la filière Chimie qui est mise à mal. Avec la réforme, le BTS Chimiste perd ses spécificités, valeur ajoutée pourtant indispensable aux futurs techniciens chimistes.

Quant à l'ouverture d'un BTS Procédés, pour lequel le lycée possède des moyens pédagogiques importants, son implantation dans l'établissement est plus qu'incertaine.

Le lycée de l'Escaut est le seul en France à dispenser 4 formations de techniciens des procédés, formations très demandées par les industriels dans les domaines des peintures, encres et adhésifs mais aussi pharmaceutiques, agro-alimentaires et cosmétiques.

Suite aux informations que nous avons pu recueillir sur la réforme des futurs BTS technologiques, et face au mutisme de l'inspection générale malgré nos courriers successifs, nous avons décidé de passer à l'action.

Le lundi 5 mai, les collègues du lycée recevaient des élus (députés, sénateurs, conseillers généraux, maires) désireux de s'informer des menaces qui pèsent aujourd'hui sur ce pôle valenciennois de l'enseignement de la Chimie et des techniques de laboratoire.

D'un côté, un établissement dans lequel plus de 10 millions d'euros ont été investis pour offrir des moyens techniques inédits. De l'autre, une réforme des métiers de la Chimie qui vide les formations de leur spécificité permettant pourtant aux étudiants d'entrer sur le marché de l'emploi dans un domaine où l'offre est et sera de plus en plus forte !

Afin de défendre ce pôle d'excellence et de ressources, nous avons fondé un comité de soutien, constitué des équipes pédagogiques de la filière mais aussi des industriels (70 entreprises) partenaires du lycée de l'Escaut depuis près de 20 ans. Deux pétitions ont déjà recueilli pas moins de 500 signatures !

Plusieurs lettres rédigées par les élus locaux ont été envoyées au ministère, au rectorat, à la Région. Les parents d'élèves nous accordent leur appui. De grandes entreprises nous soutiennent également et réalisent elles aussi une démarche écrite auprès du ministère.

Si cette réforme devait rester en l'état, ce sont aussi 8 postes d'enseignants qui seraient supprimés au lycée de l'Escaut...

La section S1 du Lycée de l'Escaut

Pour signer la pétition en ligne :

www.petitions24.net/comite_de_soutien_lycee_de_lescaut

Pour contacter le comité de soutien :

polechimieescaut@gmail.com



Nos droits

Déclaration d'accident de travail : quel délai ?

Si l'on est blessé sur le lieu de travail, il convient de déclarer un accident du travail en utilisant la voie hiérarchique. Il nous incombe de faire la preuve que l'accident s'est effectué lors de notre service ou lors du trajet.

Si l'accident du travail est reconnu, lors du congé éventuel qui en résulte, la victime conserve alors l'intégralité de son traitement quelle qu'en soit la durée. L'administration remboursera en outre les honoraires médicaux et tous les frais directement entraînés par l'accident. Même s'il n'y a ni soin, ni arrêt de travail, une déclaration est utile au cas où des lésions apparaîtraient plus tard.

Pour les personnels titulaires et stagiaires, il est conseillé de faire le constat et la déclaration de l'accident le plus vite possible comme indiqué dans la loi (Loi N°84-16 du 11 janvier 1984, Art. 34, 2e alinéa), qui requiert une déclaration dans les 24h. Cependant une décision du conseil d'État a confirmé qu'aucun retard de déclaration ne peut nous priver du bénéfice du régime des accidents de travail. (Arrêt n° 02961 du Conseil d'État du 20 mai 1977).

Si des séquelles se déclarent plus tard et qu'on possède un certificat médical, on peut alors demander la prise en charge en tant qu'accident du travail.

Pour les personnels non-titulaires, les modalités de déclaration et la prise en charge varient selon la durée du contrat et la quotité horaire. La situation des assistants d'éducation est elle aussi spécifique. Ne pas hésiter à nous contacter en cas de doute.

Philippe Lestang



Formation continue des adultes et GRETA

Le ministère s'occuperait enfin des personnels ?

La réforme de la Formation Continue des Adultes (FCA) au sein des GRETA arrive dans sa dernière phase. Sous la pression des personnels, depuis 2012, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un comité national de suivi dont la FSU et le SNES sont pleinement parties prenantes et où ils font entendre leur vision de la FCA. Ainsi, l'année 2013 aura vu la publication d'une série de textes réglementaires sur le GIP académique Formation Continue et Insertion Professionnelle. Les personnels seront représentés dans les instances du GIP et des élections sont à préparer. Dans l'académie de Lille, le SNES a obtenu que les représentants des personnels soient à parité avec les personnels de direction du GIP.

Une seconde série de textes a concerné les GRETA : ils rétablissent l'existence des GRETA et définissent une convention constitutive type. Elle sera soumise au vote prochainement dans les établissements support.

Pour les personnels des GRETA, la FSU et le SNES ont réitéré leurs revendications : la création d'un concours « Coopération Pédagogique et Ingénierie de Formation » (CPIF), permettant la reconnaissance des compétences professionnelles spécifiques de ces personnels qui gèrent les groupes de stagiaires et les formateurs (emploi du temps...) et qui s'occupent de l'aspect logistique pour les lieux de travail. Pour les formateurs, ils ont exigé la fin des

expérimentations sur la requalification des heures telle que pratiquée dans l'académie de Lille. Les nouveaux textes ont vocation à lever toute ambiguïté qu'aurait pu introduire l'esprit de la loi Warsmann de 2010. Les premières discussions ont permis de dégager des axes forts de réflexion : le refus d'un décompte annuel de 1607 heures mais le respect des 648 heures d'enseignement pour les certifiés et des 810 heures pour les contractuels. Le SNES a bien évidemment revendiqué l'alignement des services des contractuels sur celui des certifiés. Afin de répondre aux situations conflictuelles et en vue de toiletter ainsi les textes réglementaires de 1993, le SNES-FSU consulte les personnels des GRETA pour proposer une rédaction respectueuse du travail et des conditions d'exercices des formateurs. Ces textes seront discutés fin juin au comité national de suivi.

Dans notre académie, depuis le 1^{er} juin 2014, la venue du nouveau Délégué Académique à la Formation Continue (DAFCO) doit être le signe d'une nouvelle dynamique pour développer la FCA au sein des GRETA, la reprise du dialogue avec les organisations syndicales au sein des groupes de suivi académique et les instances réglementaires et pour les personnels contractuels de certains GRETA, la fin des pressions et le respect de leurs droits.

Thierry Quetu

Aux nouveaux retraités

« Vivement la retraite ! » Une échéance de plus en plus attendue, vu les conditions de travail.

Et vous y voilà ... enfin !

Une nouvelle vie qui commence, finies les contraintes professionnelles. Mais le combat continue contre la dégradation constante du montant des pensions et du pouvoir d'achat des retraité-e-s, et la destruction progressive de notre système solidaire de santé et de protection sociale... sans oublier la défense de notre service public d'éducation.

Tout ceci nécessite d'agir collectivement, de se regrouper, de se retrouver : la section SNES-FSU des retraité-e-s de l'académie de Lille est là pour vous accueillir. Vous pourrez aussi vous retrouver avec les retraité-e-s des

autres syndicats de la FSU au sein de notre Section Fédérale de Retraité-e-s. Vous pourrez ainsi défendre vos droits de retraité-e-s, ne laisser personne décider à votre place et lutter avec les personnels en activité.

Vous recevrez les publications du SNES et de la FSU et, en tant que retraité-e, l'US retraité-e-s, le supplément de POUR « Retraités et syndicalisme » et la circulaire académique SNES Retraité-e-s.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter (au S3).

La section des retraité-e-s vous souhaite une bonne retraite et espère vous compter parmi ses adhérent-e-s le plus vite possible.

Yves Pannequin

Hors Classe dans l'académie de Lille On y est presque !

Par Karine Boulonne, Michaël Colin, Joëlle Maati

Depuis 2006, le barème et la pratique académiques étaient discriminants : un grand nombre de collègues, jugés moins « méritants » que d'autres, étaient privés de la hors-classe. Revirement en 2014 : l'action du SNES-FSU a payé !

Le SNES et les syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SNESUP) œuvrent pour que chaque collègue puisse partir à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, contrairement à ce que le SNALC défend, syndicat qui voudrait voir promouvoir des personnels plus jeunes, au risque de pénaliser des collègues en toute fin de carrière (les places sont limitées). Mais ce syndicat oublie que les plus « anciens » ont dû passer par la case intégration, ne bénéficiant pas de l'augmentation importante depuis seulement 20 ans du nombre de postes aux concours ; que le mérite est défini par les seuls chefs d'établissement et les IPR ; que les rythmes d'inspection diffèrent selon les disciplines ; que les femmes accusent des retards de carrière, etc.

AGRÉGÉS

Lors du groupe de travail précédant la CAPA, nous avons demandé le réexamen de la liste de tous les collègues au 11^{ème} échelon mal placés avec au moins 4 ans d'ancienneté, en particulier ceux issus des listes d'aptitude antérieures à 2012 (pour rappel, seuls les collègues avec au moins 4 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon auront un bénéfice financier immédiat). Cette action avait permis l'an dernier d'augmenter le nombre des promus à Lille. En 2014, nous avons amélioré le classement de 23 collègues qui ont ainsi de réelles chances d'être promus. Nous sommes également intervenus pour faire modi-

fier des avis de chefs d'établissement et d'IPR qui ne prenaient pas en compte l'ensemble de la carrière, notamment grâce aux retours que nous avons eus de syndiqués.

Résultats : sur les 159 avis « exceptionnels » de l'académie, 69,8 % concernent des agrégés au 11^{ème} échelon. Lille aura plus de promus cette année, grâce au SNES-FSU !

CERTIFIÉS

565 promotions ont été attribuées, dont 17 hors barème pour remplacer les 17 retirés de la liste en raison d'un avis défavorable de l'IPR. Le SNES-FSU a proposé que les nouveaux promus soient choisis sur la base des années de naissance, afin de permettre à des collègues aux 11^{ème} et 10^{ème} échelons à 1 ou 2 ans de la retraite d'en bénéficier avant de quitter leur activité professionnelle de manière à ce que leur pension soit calculée à partir de cette promotion.

22 collègues qui pouvaient être promus au barème ne le sont pas à cause d'un double avis défavorable. A la demande du SNES-FSU, les avis défavorables émanant du seul chef d'établissement n'ont pas été pris en compte. Nous avons demandé que les collègues ayant reçu un avis défavorable de l'IPR soient revus en inspection : il n'est pas acceptable d'être écarté d'une promotion quand l'avis repose sur une visite remontant à plusieurs années !

Au final, la parité est respectée au regard de la composition du corps. 506 promus sont au 11^{ème} échelon, 59 au 10^{ème}. Même si le SNALC ne s'en

contente pas, le « mérite » existe bien dans ce barème puisque l'écart d'âge entre les promus est de 24 ans (le plus âgé a 64 ans, le plus jeune 40 ans). 52 collègues ont 60 ans ou plus et, sans notre intervention, ils n'auraient jamais été promus. Nous sommes satisfaits à la fois de ce nouveau barème et des modalités qui l'accompagnent, à savoir l'obligation de faire signer un avis défavorable, et la possibilité d'apporter la contradiction. Dans l'attente de la satisfaction de notre revendication de suppression de la hors-classe, ce barème est la garantie pour tous les certifiés de l'obtenir au plus tard au 11^{ème} échelon, sauf double avis défavorable.

CPE

Force est de constater que le fossé se creuse entre les attentes de l'administration à l'égard des CPE

et, dans le cadre des réalités du terrain, ce que le CPE peut faire...

Dans le cadre de cette CAPA, nous sommes intervenus pour faire modifier des avis de chefs d'établissement et/ou d'IPR qui ne prenaient pas en compte

l'ensemble de la carrière. Malheureusement, malgré l'argumentation exposée (rappel des textes, exposé sur qualité de la carrière), l'administration est restée inflexible.

Tout comme chez les certifiés, 2 collègues avec un double avis défavorable n'ont pas pu être promus. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont alors voté contre le tableau d'avancement jugeant que ces avis n'étaient pas conformes à la circulaire nationale de 2013. Le passage à 7% du taux de promus depuis l'an dernier a permis à 31 collègues d'être promus sur des critères clairs.

COPSY

Dans le cadre des discussions sur le métier, il a été proposé une création de la hors classe pour les Copsy. Si cela aboutissait, ce serait une réelle avancée à mettre au crédit de l'obstination du SNES !

En votant et en faisant voter SNES-FSU lors des CAPA et FSU pour le CTA, chacun renforcera notre vision de la carrière des personnels afin que soit mis fin à la promotion à la tête du client, *oups*, pardon, au « mérite ».



Mobilisation générale !

Du 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014 : votez et faites voter pour le SNES et la FSU

Par Karine Boulonne

A plusieurs reprises au cours des dernières semaines, le SNES a demandé à ses adhérents de voter (rapport d'activité, vote d'orientation). Ces scrutins étaient d'ordre interne à notre organisation. Le vote prévu à la fin de l'automne, dans le cadre des élections professionnelles, est d'une autre ampleur et revêt des enjeux particuliers. C'est pourquoi nous vous en parlons dès aujourd'hui.

Les élections professionnelles déterminent la représentativité des syndicats dans l'Education nationale, et dans l'ensemble de la Fonction publique : et cette fois-ci c'est pour les 4 années à venir, contre seulement 3 auparavant, que les syndicats élus porteront leurs mandats. Durée allongée qui rend encore plus cruciale la mobilisation.

En 2014, l'autre principale nouveauté consiste en la mise en place d'un scrutin simultané pour

les 3 Fonctions publiques (État, Territoriale, Hospitalière), pour obtenir l'image la plus proche possible de la réalité du paysage syndical.

Ces élections servent aussi, évidemment, à élire vos représentants :

- « commissaires paritaires » dans les CAP (Commissions Administratives Paritaires) qui auront à défendre les intérêts individuels et collectifs des personnels (promotions, congés formation, situations de conflits...),
- membres des CT (Comités Techniques) qui permettent d'interpeller recteur et ministre sur la politique éducative.

CHAQUE VOIX COMPTERA !

En 2011, dans l'académie, les syndicats de la FSU ont perdu la majorité pour quelques dizaines de voix sur un total de près de 20 000 dans l'académie, au profit du SE-UNSA. Et pourtant, en additionnant les voix récoltées aux CAP, les syndicats de la FSU disposaient de près de 600 voix d'avance qui ne

se sont pas reportées au moment de voter pour le CTA (Comité Technique Académique). Il faut dire que le passage au vote électronique -que nous avons combattu- a joué : les enseignants, CPE, COP ont voté à 40 % alors que les inspecteurs et les chefs d'établissement (très majoritairement acquis à l'UNSA) ont voté à plus de 90 %!

Le SNES et la FSU doivent retrouver la place qui leur revient au CTA et conforter leur majorité dans les CAP!

Avec une courte mobilisation, nous pouvons peser sur un long mandat !

Nous aurons besoin de tous nos militant-e-s et syndiqué-e-s, pour qu'ils informent et sensibilisent leurs collègues, titulaires, stagiaires, non-titulaires, sur les enjeux des élections à venir, pour que la semaine du vote, ils votent et fassent voter : toutes les voix seront indispensables pour que les valeurs que nous défendons s'imposent, pour que les combats que nous menons l'emportent.

Bonne retraite !

Parmi les futures retraitées à la rentrée 2014, nous tenons plus particulièrement à remercier deux militantes pour leur investissement syndical :

Laurence Fourré, S1 du collège Péguy d'Arras, a tenu pendant de nombreuses années une permanence au local d'Arras, assurant ainsi le relais entre les syndiqués du bassin, le secrétaire départemental et le siège régional. A cette dernière gardienne de ce bastion que nous n'occuperons plus à compter de cette rentrée, nous souhaitons de profiter pleinement d'une retraite commencée en janvier.

Les militants du SNES-FSU sont à l'image de la profession : beaucoup d'enseignants, moins de représentants d'autres catégories. Ces derniers doivent donc s'imposer pour faire valoir leurs spécificités dans les interventions syndicales à portée plus générale.

Joëlle Maati, qui termine sa dernière année scolaire comme CPE au lycée Corot de



Joëlle Maati

Douai, a su le faire au sein du secrétariat académique et corriger nos oublis « vie scolaire ». Très présente comme commissaire paritaire académique et nationale jusqu'en 2011, participante régulière aux congrès nationaux, elle a continué à tenir la permanence hebdomadaire CPE, toujours soucieuse

de transmettre le flambeau auprès de plus jeunes générations. Soucieuse aussi de les former, avec la volonté de ne pas démarquer les CPE des autres membres de l'équipe pédagogique : ne risquez pas l'idée que les CPE font partie de l'équipe de direction, elle sortira du tac au tac le mandat SNES refusant que le CPE soit membre de droit du conseil d'administration ! L'arrivée à la retraite en septembre ne signifie pas pour autant qu'elle va stopper son activité militante : elle a déjà prévu (dans un premier temps) de sillonner le bassin de Douai au premier trimestre pour visiter des établissements et vérifier que les droits syndicaux n'y sont pas entravés. Bonne route, Joëlle !

Karine Boulonne